



VILLE de SAVERNE

Appel à Projets



Château des Rohan de Saverne (Alsace)



Règlement général de la consultation

Lien vers la page du site de la Ville dédiée à l'appel à projets : <http://www.saverne.fr/appel-a-projets>

Introduction : Les orientations générales de l'appel à projets Château

La Ville de Saverne, commune de près de 12 000 habitants située à une vingtaine de minutes en TER de Strasbourg, lance un appel à projets concernant l'aile nord d'un bâtiment historique et emblématique : le Château des Rohan.

La Ville de Saverne participe au programme « Cœur de Ville » et souhaite, dans ce cadre, redynamiser son centre-ville en actionnant l'ensemble des volets commerciaux, d'habitat, d'accessibilité, ou encore de mobilité.

Cet appel à projets est ainsi destiné à être l'emblème de cette politique de redynamisation du centre-ville.

Ambition

Cet appel à projets s'inscrit dans une ambition forte de valoriser un patrimoine historique exceptionnel aujourd'hui partiellement inoccupé, et une volonté d'attractivité et de redynamisation de l'ensemble du centre-ville.

Objectif

Pour atteindre son objectif, la Ville de Saverne souhaite laisser carte blanche programmatique aux opérateurs.

L'appel à projets vise ainsi un double objectif : redynamisation du centre-ville et valorisation du Château.

1. Cadre général de l'appel à projets

La Ville de Saverne se réserve la possibilité d'apporter des additifs au présent règlement de consultation sans que les candidats ne puissent élever une quelconque réclamation à ce sujet.

1.1. Périmètre de l'appel à projets

L'appel à projets « Château des Rohan » porte sur l'aile nord du Château des Rohan. Une fiche de site synthétisant l'ensemble des caractéristiques techniques du site est intégrée au présent dossier.

1.2. Objet de l'appel à projets

L'appel à projets a pour objet la sélection d'un candidat ou d'une équipe porteuse d'un projet pour l'aile nord du Château des Rohan, en vue de la réalisation effective de ce projet dans des délais définis ci-après, dans le cadre d'un transfert de droit consistant en la conclusion d'un bail emphytéotique administratif, constitutif de droits réels.

La consultation est organisée en deux phases :

- Une première phase destinée à sélectionner un candidat porteur d'un projet.
- Une deuxième phase de mise au point entre la Ville de Saverne et le candidat lauréat, pour affiner le projet et aboutir au transfert de droit (sans modification substantielle de l'offre déposée à l'issue de la première phase).

Durant la première phase de la consultation, des échanges auront lieu via l'espace sécurisé qui sera hébergée sur le site internet de la Ville de Saverne au lien suivant : <http://www.saverne.fr/appel-a-projets>.

1.3. Gouvernance de l'appel à projets

L'appel à projets est organisé par la Ville de Saverne, qui sélectionnera, dans le cadre d'un jury, le candidat lauréat de l'appel à projets. La composition du jury, qui sera présidé par le Maire de Saverne, sera donnée ultérieurement.

S'agissant d'un projet qui s'inscrit dans le dispositif «Action Cœur de Ville », la Ville de Saverne souligne l'intérêt qu'il pourrait y avoir à positionner la Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts comme investisseur financier susceptible d'apporter des fonds propres au projet.

La Banque des Territoires a d'ores et déjà manifesté à la Collectivité sa volonté de mettre à disposition du lauréat ses moyens d'intervention en tant qu'investisseur minoritaire pour ce projet immobilier, dans les conditions usuelles d'accord sur les conditions et de validation par son comité d'engagement.

1.4. Documents de la Consultation

Constituent le « Dossier de consultation » pour l'ensemble des parties (candidats et Ville de Saverne) :

- Le présent règlement général de la consultation et ses éventuels additifs ultérieurs

Lien vers la page du site de la Ville dédiée à l'appel à projets : <http://www.saverne.fr/appel-a-projets>

- Une annexe au règlement : fiche à signer (signature manuscrite en original) relative à l'autorisation d'exposition et de diffusion de certains éléments du projet après désignation du lauréat (Panneau A0 notamment)
- La fiche de site synthétisant l'ensemble des caractéristiques juridiques, foncières, techniques et règlementaires du site
- Un dossier d'information annexe (études, plans, supports,...)
- Les formulaires types à remplir par les groupements candidat pour présenter leurs projets.

2. Organisation de l'appel à projets

2.1. Calendrier de l'appel à projets

A titre **indicatif**, le calendrier de l'appel à projets est le suivant :

- Date de lancement de la consultation : 11 mars 2019
 - Ouverture de la page dédiée sur le site internet de la Ville comprenant un espace sécurisé destiné aux candidats
- Visite collective de site : 4 avril 2019
- Créneaux de visites individuelles de site : du lancement de l'appel à projet jusqu'à fin mai 2019
- Créneaux de réunions techniques individuelles : 13 au 17 mai 2019
- Date de remise des offres : 19 juin 2019 à 12h00
- Sélection du lauréat : juillet 2019
- Affinement du projet avec le lauréat jusqu'au transfert de droits : durée de validité des offres : 18 mois à compter de la date limite de remise des offres
- Signature du BEA : fin 2019/début 2020

2.2. Conditions de participation et composition des équipes

2.2.1. Mode de présentation des candidatures

- Le candidat peut se présenter seul ou en groupement ; dans ce second cas, ceux-ci devront être constitués sous la forme de groupements conjoints permettant d'identifier précisément les responsabilités et les engagements de chacun des membres.
- En cas de groupement : pour le mandataire, il est interdit de présenter plusieurs offres agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un autre groupement, ou de membres de plusieurs groupements. A défaut, la candidature du groupement du mandataire en cause sera rejetée.
- L'attention des candidats est attirée sur le fait que le mandataire désigné dans l'offre signera les actes et engagera juridiquement et financièrement l'équipe candidate, quelle que soit sa forme juridique, jusqu'à la signature de l'acte de transfert de droits.

2.2.2. Incompatibilités

Chaque membre de l'équipe candidate à la responsabilité de s'assurer que la composition du groupement le cas échéant ou l'offre remise ne présente pas d'incompatibilité, sous peine de voir sa candidature ou son offre écartée.

2.3. Première phase de la consultation : offres

Les candidats intéressés par l'appel à projets auront accès à une page dédiée sur le site internet de la Ville, ainsi qu'à l'espace sécurisé y figurant, à l'adresse suivante : <http://www.saverne.fr/appel-a-projets>.

Sur ce site internet, pourront être consultés publiquement une présentation du site de l'appel à projets et le présent règlement de consultation.

Les personnes souhaitant remettre une offre devront identifier un contact. Un formulaire de contact sera mis à disposition sur la page dédiée à l'appel à projet afin de récupérer l'identifiant permettant la connexion à l'espace sécurisé. Celui-ci leur sera ensuite transmis par e-mail.

2.3.1. Contenu des offres

Les candidats remettront un dossier papier en double exemplaire comprenant une copie électronique (sur clé USB), avec les éléments suivants rédigés en français.

Les contenus devront respecter les tailles, formats et nommages indiqués ci-dessous.

- (i) Document 1 : **Présentation du candidat**, comprenant :
- Présentation du candidat ou de l'équipe candidate et de son organisation, incluant un schéma de l'équipe *[Formulaire fourni dans l'espace sécurisé]*
 - Fiche de présentation du candidat ou de chacun des membres de l'équipe candidate *[Formulaire fourni dans la base l'espace sécurisé]*
 - Références du candidat ou de chacun des membres de l'équipe candidate : sélection de 5 références ou expériences, indiquant : nom du maître d'ouvrage et du projet / année de réalisation / Surface de plancher réalisée / Programme / Partenaires associés *[une page A4 maximum par référence]*
 - Lettres d'habilitation du mandataire signées par chacun des membres du groupement le cas échéant *[Formulaire fourni dans l'espace sécurisé]*
 - Éléments financiers sur le mandataire ou le candidat se présentant seul :
 - Le chiffre d'affaires hors taxe des trois derniers exercices clos. Le cas échéant, la part du chiffre d'affaires hors taxe concernant les activités liées au secteur,
 - Les bilans des trois derniers exercices clos.
 - Formulaire K-Bis

Les entreprises récemment créées peuvent apporter par tout moyen (expérience des dirigeants, qualification etc...) la preuve de leur capacité à réaliser l'opération envisagée. Si pour justifier de ses capacités, le candidat souhaite faire prévaloir les capacités techniques, professionnelles, ou financière d'un autre intervenant, il devra produire les pièces justifiant qu'il disposera des capacités de cet intervenant pour l'exécution du présent projet.

Lien vers la page du site de la Ville dédiée à l'appel à projets : <http://www.saverne.fr/appel-a-projets>

- (ii) Document 2 : **Contenu du projet**, comprenant :
- Note synthétique résumant la vision du contexte, la philosophie et l'ambition du projet proposé par le candidat, donnant à voir un récit urbain contextualisé *[5 pages maximum au format A4, illustrations comprises]*
 - Note de présentation du programme, précisant les partis-pris programmatiques et exposant les différentes affectations du projet, comprenant notamment les différents usages et le public visé dans le cadre du projet, ainsi que les différents événements réalisés sur le site. *[15 pages maximum au format A4 et un tableau de synthèse de la programmation au format A4 paysage ou portrait]*
 - Calendrier de réalisation du projet *[1 page maximum au format A4]*
 - Élément de présentation du projet et des concepts envisagés, en mobilisant des croquis, schémas, ou tout autre outil visuel selon le choix de l'équipe candidate. *[1 panneau A0].*
Il est à noter que ce panneau sera également utilisé à des fins de communication
 - *Le candidat est libre de produire un document annexe (20 pages maximum au format A4).*

Il est précisé aux candidats qu'il n'est pas attendu de projet architectural précis à ce stade.

- (iii) Document 3 : **le montage juridique du projet**, comprenant :
- Organisation juridique future de l'ensemble immobilier et des programmes *[2 pages maximum au format A4]*
 - Relations juridiques et rôles de chaque membre de l'équipe dans le cadre de la mise en œuvre du projet (type de contrat, etc.) *[2 pages maximum au format A4]*

- (iv) Document 4 : **Le montage financier**, comprenant :
- Offre financière dans le cadre du transfert de droits sur le site : loyer fixe ou variable exprimé en euros net vendeur hors droits, hors taxe sur la valeur ajoutée et hors frais, et durée du bail *[1 pages maximum au format A4]*
 - Un tableur Excel permettant de retracer les hypothèses de calcul et de justification du loyer et de sa durée : décomposition des postes de coûts (dont hypothèses de coûts de réhabilitation de l'existant et coûts de construction) et des recettes du bilan, modalités de financement associées, etc. ; Formulaire fourni dans l'espace sécurisé, le candidat pourra librement adapter ce document ;
 - Le *business plan* des différents programmes *[2 pages maximum au format A4]*
 - Le détail du plan de financement de l'opération (incluant des lettres d'intention de financeurs, si non engagés formellement dans l'équipe, leur niveau d'engagement, etc. *[2 pages maximum au format A4, hors lettres en annexe]*)
 - Une note descriptive détaillant les sources et références permettant de justifier les coûts et prix proposés (études, analyses de marché, exemples d'opérations similaires, modes de construction des ratios), l'ensemble des hypothèses commerciales projetées (prix de sortie...), et plus généralement l'ensemble des justifications des éléments de bilan apparaissant dans le dossier *[5 pages maximum au format A4, hors annexes]*

Il est porté à la connaissance des candidats que la Ville de Saverne se réserve le droit de ne pas retenir un projet dont la solidité financière pourrait être remise en cause en l'absence de garanties nécessaires et suffisantes.

- (v) Document 5 : **L'engagement des candidats**, comprenant :
- Le cadre juridico-financier, consignait l'ensemble des informations sur la nature et les modalités de transferts de droit, les engagements sur la programmation et son maintien dans le temps, ainsi que le cas échéant les conditions suspensives ou résolutoires supplémentaires proposées par le candidat, et valant acceptation par le candidat de l'ensemble des documents de la consultation [*Modèle transmis via l'espace sécurisé, à signer et parapher par le mandataire*]
 - L'accord du candidat sur le cadre général d'acte de transfert de droits [*Formulaire fourni dans l'espace sécurisé, à signer et parapher par le mandataire*]
 - L'engagement du candidat sur le maintien de son offre de 18 mois [*Modèle fourni dans l'espace sécurisé, à signer par le mandataire*]

Il est demandé aux candidats de porter la plus grande attention à ces 3 pièces, notamment à la cohérence des informations qui y seront consignées avec le reste du dossier d'offre. Les éléments contenus dans ces documents feront foi pour les analyses. Ils permettront d'assurer la fermeté de l'offre.

Les candidats devront reconnaître que, dans le cadre du présent appel à projets, compte tenu notamment de la prise de connaissance des informations mises à leur disposition par la Ville de Saverne, ils ont pu analyser, visiter le site et réaliser leurs propres investigations, assisté de leurs équipes, partenaires et conseils extérieurs dûment qualifiés et expérimentés, qu'ils ont donc été en mesure d'apprécier la situation juridique, fiscale, technique, environnementale et administrative du bien et de son projet, et qu'en conséquence les transactions, si elles se réalisent, auront lieu sans garantie d'aucune sorte autre que la garantie d'éviction prévue au code civil.

L'offre remise est ferme, non modifiable et ne peut être rétractée jusqu'à la signature des actes authentiques de transfert de droits et en toute hypothèse avant un délai de 18 mois à compter de la remise de l'offre définitive.

Le candidat retenu ne pourra prétendre à indemnité ou révision notamment des conditions financières de son offre. Il fera son affaire dans le montant de l'offre proposée, des provisions financières adéquates destinées à couvrir les risques éventuels connus au moment du dépôt de son offre ou relevés postérieurement à celle-ci.

2.3.2. Conditions matérielles de remise des offres

Les candidats sont invités à remettre leurs dossiers en 2 exemplaires papiers (à l'exception du panneau A0 en un seul exemplaire), avec une copie sous format électronique (sur clé USB), par lettre recommandée avec accusé de réception ou en main propre contre récépissé, dans les formats

Lien vers la page du site de la Ville dédiée à l'appel à projets : <http://www.saverne.fr/appel-a-projets>

indiqués à l'article 2.3.1. *Contenu des offres*, à l'adresse suivante et dans les plages horaires d'ouverture de la Mairie :

Ville de Saverne

78, Grand'Rue – BP 40134

67703 SAVERNE

Horaires d'ouverture de la Mairie :

Du lundi au mercredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

Le jeudi de 8h30 à 12h00

Le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h à 17h

L'enveloppe qui contiendra le dossier devra impérativement porter la mention suivante sur sa face extérieure :

Appel à projets « Château » - NE PAS OUVRIR

Les dossiers devront être réceptionnés par la Ville de Saverne **au plus tard le 19 juin 2019 à 12h00** (heure française).

Les candidats sont informés que les dossiers parvenus hors délais ne seront pas examinés. Si un tel cas se présentait, les dossiers pourront être récupérés à l'adresse indiquée ci-dessus.

Afin de respecter les droits de propriété intellectuelle des candidats, il est admis que, le temps de la consultation, les propositions des différents candidats resteront confidentielles et ne feront l'objet d'aucune diffusion de la part de la Ville de Saverne.

2.3.3. Analyse des offres

Les offres reçues seront analysées par un comité technique sur la base des critères suivants non hiérarchisés et non pondérés :

- La qualité du candidat (compétences, références, pertinence du collectif, identification et nature de l'engagement d'exploitants pour les programmes identifiés)
- La qualité du programme et du projet proposé, et notamment sa contribution à l'attractivité et à la redynamisation du centre-ville
- La crédibilité, la solidité et la pertinence du montage juridique et financier

Lien vers la page du site de la Ville dédiée à l'appel à projets : <http://www.saverne.fr/appel-a-projets>

2.3.4. Sélection de l'offre lauréate

La sélection de l'offre lauréate sera effectuée par un jury présidé par le Maire de la Ville de Saverne. La composition du jury sera communiquée ultérieurement aux candidats dans l'espace sécurisé dédié figurant sur le site internet de la Ville de Saverne.

Le jury se réserve la possibilité d'auditionner les candidats, dans des modalités à définir ultérieurement, et procédera au classement des offres selon les critères ci-avant définis et dans les conditions de vote qui seront définies ultérieurement dans le règlement du jury.

Le jury pourra émettre des réserves sur les offres classées, celles-ci ne sauraient cependant avoir pour effet d'entraîner une modification substantielle des offres.

Les candidats seront informés de l'acceptation ou du rejet de leurs offres par courrier postal ou e-mail.

2.4. Deuxième phase : Mise au point du projet avec le lauréat et transfert de droit.

Le candidat classé premier à l'issue de cette phase entrera dans une deuxième phase de pourparlers avec la Ville de Saverne et ses partenaires, afin de mettre au point le projet, jusqu'à la signature de l'acte de transfert de droits (BEA), sur la base et dans les limites de son offre.

Si le candidat ne respectait pas ultérieurement ses engagements tels qu'ils figurent dans leur offre, la Ville de Saverne se réserve le droit de négocier avec l'ensemble des autres candidats ayant remis une offre, dans l'ordre du classement.

Il est rappelé que le lauréat ne pourra prétendre à indemnité ou révision notamment des conditions financières de son offre. Il fera son affaire dans le montant de l'offre proposée, des provisions financières adéquates destinées à couvrir les risques éventuels connus au moment du dépôt de son offre ou relevés postérieurement à celle-ci.

L'offre remise est ferme, non modifiable et ne peut être rétractée jusqu'à la signature des actes authentiques de transfert de droits et en toute hypothèse avant un délai de 18 mois à compter de la date limite de remise des offres.

2.5. Modalités d'échanges avec les candidats au cours de l'appel à projets

Différents types d'échanges techniques seront mis en place avec les candidats intéressés, afin de leur permettre d'affiner leurs propositions en vue d'un rendu répondant aux attentes de la Ville.

De manière générale, les candidats souhaitant des renseignements complémentaires devront poser leurs questions en français via la page dédiée sur le site internet de la Ville de Saverne et le formulaire y figurant.

Les candidats ont également la possibilité d'adresser leurs questions à l'adresse mail suivante : g.dorsi@mairie-saverne.fr.

Les questions des candidats seront mises en ligne et visibles par tous les candidats sur l'espace sécurisé, afin d'assurer l'égalité de traitement, ou feront l'objet d'une compilation pour publication. Ainsi, toute question d'ordre générale dont la réponse sera de nature à éclairer les différents

Lien vers la page du site de la Ville dédiée à l'appel à projets : <http://www.saverne.fr/appel-a-projets>

candidats et à améliorer leurs offres fera l'objet d'une anonymisation, éventuellement d'une synthétisation, et sera accessible depuis l'espace sécurisé à l'ensemble des candidats.

La Ville de Saverne apportera des réponses aux questions dans le respect de l'égalité de traitement des équipes et de la confidentialité de leurs propositions.

Les candidats accédant à l'espace sécurisé dédié pourront consulter librement et à tout moment l'intégralité du Dossier de consultation qui y figure, et également imprimer les pièces qu'ils souhaitent.

L'attention des candidats est attirée sur les dates à prendre en compte pour formuler ces demandes de renseignements, à savoir :

- Date limite d'envoi des questions : 15 jours avant la remise des offres, soit le 4 juin 2019
- Date limite de publication des réponses : 7 jours avant la remise des offres, soit le 12 juin 2019

2.5.1. Visite des sites

La Ville de Saverne organisera une ou plusieurs visites collectives, ouvertes à l'ensemble des personnes intéressées par la consultation. Les inscriptions en ligne seront possibles via le formulaire disponible sur la page dédiée du site internet de la Ville de Saverne ou par mail à l'adresse g.dorsi@mairie-saverne.fr.

En complément, les candidats intéressés pourront solliciter la Ville de Saverne via le formulaire disponible sur la page dédiée du site internet de la Ville de Saverne ou par mail (g.dorsi@mairie-saverne.fr), pour l'organisation d'une visite individuelle, notamment des visites techniques ciblées. La Ville de Saverne se réserve la possibilité de répondre favorablement ou non à ces sollicitations.

Les visites pourront avoir lieu dès le lancement de l'appel à projet.

Toute information d'ordre générale délivrée au cours de ces visites, qu'elles soient collectives ou individuelles, fera l'objet d'un compte-rendu partagé avec l'ensemble des candidats intéressés via l'espace sécurisé dédié.

2.5.2. Réunions de travail avec les candidats

Un temps d'échange sera proposé entre le 6 et le 17 mai 2019 entre la Ville de Saverne et les candidats intéressés, à la demande de ces derniers. Les candidats qui souhaitent bénéficier de ce temps d'échange pourront en faire la demande via le formulaire disponible sur la page dédiée du site internet de la Ville de Saverne ou par mail (g.dorsi@mairie-saverne.fr). La Ville proposera des créneaux via l'espace sécurisé dédié.

Ces moments d'échanges auront pour fonction de permettre à chacune des équipes de faire la meilleure offre, en approfondissant avec la Ville de Saverne ses attendus et en permettant aux candidats de poser toute question sur le site qui pourrait les aider à approfondir leur proposition.

Ils seront organisés de manière à respecter l'égalité de traitement entre les candidats et la confidentialité des dossiers des candidats. Les modalités précises de ces réunions de travail seront communiquées ultérieurement via l'espace sécurisé dédié.

Lien vers la page du site de la Ville dédiée à l'appel à projets : <http://www.saverne.fr/appel-a-projets>

2.5.3. Demandes de précisions

Après la remise des offres, la Ville de Saverne se réserve le droit d'adresser à chaque candidat des demandes de précisions ciblées permettant de préciser leurs offres, sans que cela n'implique une modification substantielle du contenu de leur dossier.

3. Conditions de l'appel à projets

3.1. Modification du dossier de consultation

La Ville de Saverne se réserve le droit d'apporter, au plus tard 10 jours ouvrés avant la date de remise des offres des modifications au dossier de consultation. En cas de modification importante ou après ce délai, la date de remise des offres sera reportée.

3.2. Exclusion de responsabilité

La Ville de Saverne a constitué de bonne foi le dossier de consultation, qui contient les pièces significatives en sa possession.

Sa responsabilité ne pourra pas être recherchée ou engagée pour quelque raison que ce soit, et notamment en raison du contenu du dossier de consultation, de son caractère incomplet ou inexact.

3.3. Durée de validité des offres

Les équipes candidates s'engagent sur une durée de validité des offres de 18 mois à compter de la date limite de remise des offres.

3.4. Renonciation à la procédure

La Ville de Saverne se réserve le droit, à tout moment, d'interrompre la présente procédure jusqu'à la désignation du lauréat par le jury ou de ne pas donner suite aux offres reçues si aucune ne devait convenir au jury, sans que les candidats puissent demander en contrepartie une quelconque indemnisation.

3.5. Absence de rémunération

Aucune indemnisation ne sera versée aux candidats pour leur participation à la présente consultation.

3.6. Information complémentaire

Il est précisé aux candidats que les transferts de droits seront conclus en la forme authentique devant notaire. A ce titre, tous les frais liés à la rédaction, à la publication et à la conservation de l'acte (émoluments notariés, taxe de publicité foncière, salaire du conservateur, rôle, frais du géomètre désigné par le candidat, frais divers, etc.) seront à la charge exclusive de l'équipe lauréate. Il appartient en conséquence aux équipes candidates d'en tenir compte dans leur plan de financement.

3.7. Engagements du candidat de signer l'acte de transfert de droits sur la base de son offre mise au point

Dans le cadre de la remise de leur offre définitive, les candidats s'engageront à signer les actes authentiques de transfert de droits relatif au projet porté par eux et conformément aux termes de leur offre définitive dans un certain délai.

3.8. Confidentialité

Les candidats s'engagent à ne communiquer aucune information de toute nature qu'ils auraient reçue de la Ville de Saverne ou obtenue de quelque manière que ce soit, par écrit et par oral, et sur quelque support que ce soit, dans le cadre du présent appel à projets et notamment lors de la préparation de la procédure de transfert de droits (toute information de cette nature étant « information confidentielle »), sans l'autorisation écrite préalable de la Ville de Saverne.

Nonobstant les dispositions ci-dessus, les candidats pourront communiquer toute information confidentielle :

- A ceux de leurs administrateurs, mandataires sociaux ou autres et leurs employés, ainsi qu'aux représentants de leur conseils, dans la mesure où il est nécessaire à ces personnes d'avoir connaissance de ces informations pour la préparation des montages fonciers et/ou immobiliers (étant convenu que les dits administrateurs, mandataires sociaux ou autres, employés et représentants ou conseils devront être informés par le candidat de la nature confidentielle des informations et que le candidat devra s'assurer que ces personnes respectent la confidentialité) ;
- A toute banque ou institution financière auprès de laquelle ladite partie a financé sa participation à l'opération prévue, ainsi qu'aux représentants de ses conseils pour la préparation et l'exécution de la documentation de financement ;
- Dans la mesure où la divulgation en est requise par une loi ou une réglementation

Par ailleurs, la Ville de Saverne s'engage à garantir la confidentialité des offres des candidats et des informations reçues dans le cadre de cet appel à projets (hors communication du projet du lauréat et notamment du panneau A0).